

I LOCC'INFURMAZIONE



Changement de Présidence à l'ILOCC

Depuis le 12 juillet dernier, Élodie Durizi a pris les rênes de l'interprofession, succédant à Jean-Louis Paoli.

Membre du collège fermier, elle devient la première femme à occuper cette fonction au sein de l'ILOCC. Son élection marque également un retour inédit pour son collège, qui n'avait pas accédé à la présidence depuis 2008.

Installée depuis 2016 sur la commune de Tallone, Élodie Durizi élève un troupeau de 300 brebis corses. Éleveuse passionnée et proche du terrain, elle entend mettre son expérience et son énergie au service de la filière.

Dès son début de mandature, elle exprime des ambitions claires : *« Je souhaite qu'au cours de mon mandat, un travail soit entamé sur les signes de qualité pour nos fromages. Je veux également contribuer activement à la mise en place d'un signe de qualité pour nos viandes. »*

Pour la nouvelle présidente, valoriser les produits issus de notre terroir d'exception est essentiel. Elle s'engage à porter ces ambitions tout en restant attentive aux défis quotidiens rencontrés par les professionnels.

Avec cette nouvelle dynamique, elle souhaite insuffler de l'espoir et renforcer l'unité de la filière pour les trois années à venir.



SPÉCIAL FCO

“

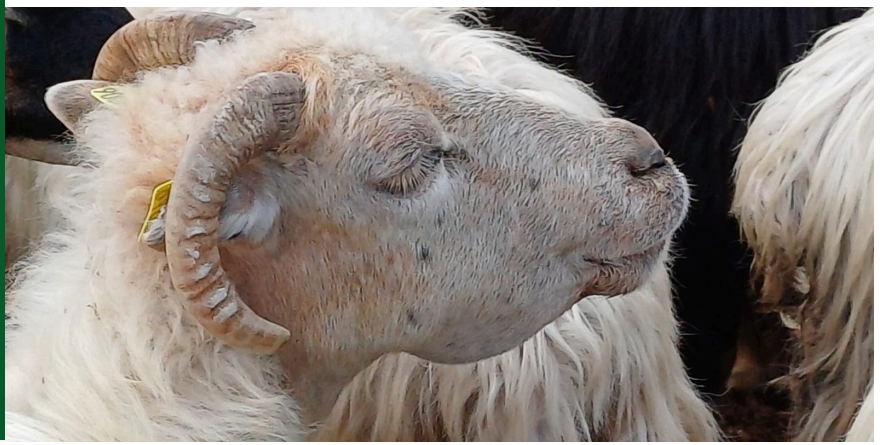
Prise en charge des vaccins :

- BTV 4-8 : prise en charge ODARC (du 01/01/2024 au 31/12/2024) : envoyez au GDS Corse vos factures acquittées + RIB **avant le 31/12/2024**
- BTV 3 : **gratuité du vaccin** (hors acte de vaccination). Commandez auprès de votre vétérinaire sanitaire.



”

SPÉCIAL FCO FAISONS LE POINT



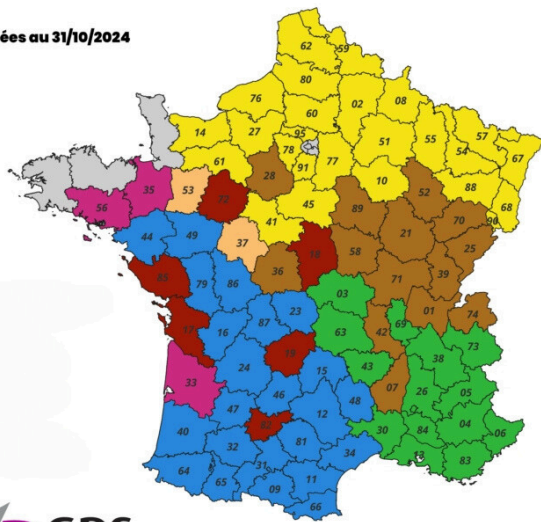
Depuis 2023, la Fièvre Catarrhale Ovine touche nos troupeaux ovins, bovins et caprins. Mi-novembre 2024, cela représente au moins 110 foyers ovins en BTV 4 et/ou 8, avec une mortalité et une atteinte clinique variable d'un cheptel à l'autre et 10 foyers ovins en BTV 3.

Le tableau clinique du BTV 3 peut être un peu différent des BTV 4 et 8.

Nous vous proposons de faire le point ensemble.

LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Données au 31/10/2024






La FCO est une maladie transmise par des vecteurs (culicoïdes/moucherons) d'un animal à l'autre. Avec l'évolution des températures ces dernières années, l'activité vectorielle s'observe toute l'année.

Actuellement plusieurs sérotypes circulent sur le territoire (cf. carte ci contre). En Corse, au 08/11/2024, ce sont les sérotypes 3 (Corse-du-Sud), 4 et 8 qui sont présents.

QUELS SYMPTÔMES ?

2 à 8 jours d'incubation, puis possible expression clinique (les animaux infectés ne sont pas tous malades et les malades n'expriment pas forcément tous les signes cliniques) :

- BTV 8 ou 4 : œdème, hyperthermie, difficultés locomotrices, ulcères dans la bouche, salivation excessive, croûtes, langue bleue, lésions du trayons, avortements, perte d'état...
- BTV 3 : fièvre, hypersalivation, boiterie et raideur des membres. Elle peut se confondre avec la FCO 4 ou 8. La mortalité peut être plus ou moins importante

	MHE + FCO 8		FCO 8		FCO 3/8 + MHE
	MHE		FCO 3/4/8		FCO 3/8
	MHE + FCO 3		FCO 3		

SUSPICION, DIAGNOSTIC ET PRÉVENTION

LE DIAGNOSTIC

Seule la PCR (prise de sang et recherche du virus)

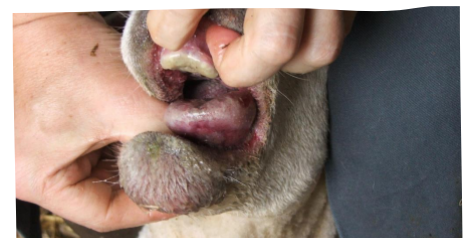
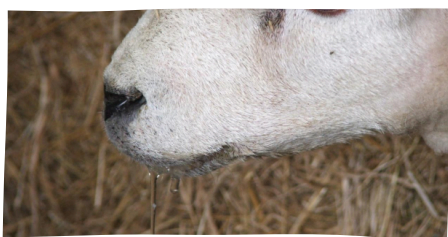
La recherche d'anticorps (sérologie) ne permet pas de dater une infection, ni de s'assurer que l'animal est porteur. **La visite vétérinaire ainsi que les prises de sang et les analyses sont prises en charge par l'État dans le cadre d'une suspicion.**

La PCR réalisée à l'ANSES pour chaque diagnostic est une PCR générale pour tous les sérotypes, permettant de détecter la circulation de la FCO 3 (surveillance abattoir en bovins et suspicion clinique toutes espèces).

Continuons à dépister !



Terre Dauphinoise



L'IMMUNITÉ NATURELLE

Un passage viral, n'assure pas une protection suffisante contre le virus, car la réponse immunitaire va dépendre de l'état général et de l'état immunitaire des animaux. L'impact économique est lié aux pertes cliniques ET aux conséquences sur l'état des animaux à plus long terme.

Pour fabriquer des anticorps (vaccination ou passage viral), les animaux doivent être en état :

- **Complémentation en sélénium, iode et vitamines** (faites des bilans carenciels : 80% pris en charge par le GDS Corse)

LES VACCINS ET LUTTE

La vaccination, en respectant certaines conditions, reste le moyen le plus efficace pour s'assurer de la protection de son troupeau et limiter l'apparition des symptômes :

- Infestation parasitaire maîtrisée (coproscopie et traitement adapté)
- Dans l'idéal, vacciner avant l'exposition à la maladie et en amont des mises bas (immunité colostrale)

Le vaccin le plus utilisé pour les ovins, contre le BTV 4 et le BTV 8, reste le Syvazul (1 injection pour la primo vaccination).

Les effets indésirables liés au vaccin contre la FCO sont extrêmement rares, mais comme tout vaccin, il peut entraîner une fièvre passagère.

En cas de questionnement, rapprochez-vous de votre vétérinaire sanitaire ou du GDS Corse.

N'existant pas de traitement (hormis pour soulager les animaux), il est possible de limiter le contact animal-vecteur (désinsectisation des animaux/du matériel/des bâtiments, gestion des gîtes larvaires) et de limiter les mouvements d'animaux (isolement des animaux malades, restriction des mouvements)

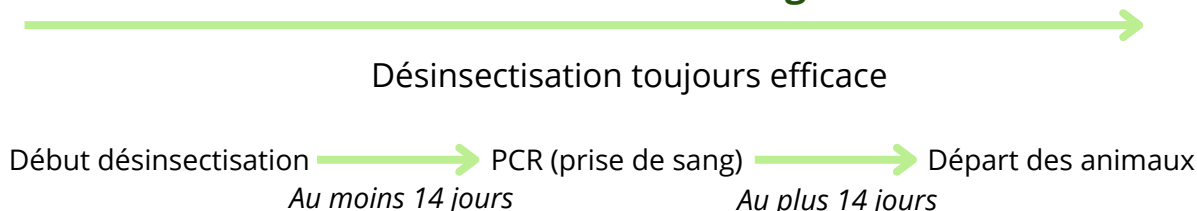
LES CONDITIONS DE MOUVEMENTS DES ANIMAUX

Obligatoire : désinsectisation des transports pour tous les mouvements (sauf vers la zone régulée)

Corse <-> France	Corse -> Italie
<p>Dans zone régulée française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune condition spécifique <p>Dans une zone indemne vers un élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinsectisation + PCR (cf. schéma ci-dessous) <p>Dans une zone indemne pour l'abattage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dérogation si abattage dans les 24h suivant l'arrivée des bovins, transport direct et attestation de désinsectisation du camion 	<ul style="list-style-type: none"> • Animaux <90 jours : <ul style="list-style-type: none"> ◦ mères vaccinées valablement contre FCO 3-4-8 (immunisées le jour de la mise bas, selon le protocole vaccinal) ◦ OU désinsectisation + PCR (cf. schéma ci-dessous) • Animaux >90 jours : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Animaux valablement vaccinés contre FCO 3-4-8 (Bultavo 3 : protocole complet + 10 jours ; Syvazul 4-8 ou BLUEVAC 4-8 ou BTV 4-8 : protocole complet + 30 jours (1 injection) ou 10 jours (2 injections)) ◦ OU désinsectisation + PCR (cf. schéma ci-dessous) <p>Pour l'abattage (et uniquement) dérogation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transport direct avec abattage dans les 24h suivant l'arrivée des animaux • Attestation vétérinaire sanitaire ou éleveur indiquant l'absence de signes cliniques de FCO et de cas positif dans les 30 jours avant le départ • Désinsectisation du camion • Notifications aux échanges (fournie par éleveur)

Les conditions aux échanges peuvent changer : contactez la DDetsPP de votre département

Protocole de sortie de zone régulée



Aide aux petits ruminants

Comme chaque année, la demande d'aide aux petits ruminants est à faire entre le 1er et le 31 janvier sur Telepac. Sont éligibles toutes les exploitations agricoles qui détiennent au minimum 50 animaux adultes (paiement de base).

Si vous souhaitez bénéficier de la majoration de cette aide, vous devez détenir au minimum 90 animaux adultes et être adhérent à l'AOP Brocciu. Ce nombre d'animaux doit être maintenu pendant la période de détention obligatoire qui court du 1er février 2025 au 11 mai 2025. Ces animaux doivent également être correctement identifiés.

Si vous perdez des animaux au cours de cette période de détention, vous pouvez les remplacer par des animaux de la même espèce en remplissant un Bordereau de perte directement sur Telepac. Par exemple, vous pouvez remplacer des brebis mortes d'une attaque de chien par d'autres brebis ou des agnelles de renouvellement correctement identifiées dans une limite de 20% de l'effectif engagé.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Inventaire
- Carnet d'agnelage
- Document de pose de boucle
- Tableau de rebouclage (boucles rouges)
- Documents de circulation
- Bons d'équarissage
- Recensement annuel
- Document de suivi des mouvements (disponible sur Telepac)

CAS DE FORCE MAJEURE



Un cas de force majeure a été mis en place pour les exploitations ayant été touchées par la fièvre catarrhale et dont les pertes ont eu des conséquences au titre de la campagne 2024 (taux de chargement, seuils d'éligibilité, ...). Si tel est votre cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'organisme qui a réalisé votre déclaration de surface pour avoir de plus amples informations.

Recensement ovin/caprin

Au mois de janvier, comme chaque année, vous recevrez sur votre exploitation le recensement annuel ovin/caprin.

Pour rappel, il s'agit d'un document réglementaire obligatoire à renvoyer à votre EDE avant le mois de février. Il recense tous vos animaux de plus de 6 mois présents sur l'exploitation au 1er janvier 2025 (femelles et mâles) mais aussi tous les animaux nés dans l'année civile précédente (mise-bas des antenaises 2024 mais aussi mise-bas d'automne 2024). Vous devez conserver un exemplaire et en renvoyer un à votre EDE. Ce document peut également être rempli sur votre application de gestion des troupeaux (Synel, Oviclic...).

En cas de contrôle d'aide aux petits ruminants ou d'ICHN, il peut vous être demandé par les contrôleurs.

À la rencontre des élèves de 1ère du Bac Pro CGEA du Lycée agricole de Borgo



Une quarantaine d'agnelles ont pris pension sur le campus depuis le 09 janvier, cette expérimentation d'apprentissage sur le terrain permet de répondre à plusieurs objectifs pédagogiques :

- Travail en autonomie, les élèves utilisent un outil de suivi du troupeau numérique qui a été créé pour cette occasion.
- Inter et pluridisciplinarité :
 - Agro-équipement, entretien du bâtiment et des parcelles ;
 - Agronomie, gestion du pâturage tournant ;
 - Maths et informatique, exploitation des données techniques.
- Les chantiers avec Antoine Vanni de la CDA2B :
 - Parage des onglons
 - Déparasitage et désinsectisation
 - Vaccination
 - Soins, prise en charge des abcès caséux, règles d'hygiène
 - Diagnostique de gestation



Le 12 novembre, avec le GDS, diagnostic de gestation afin que l'éleveur puisse bien préparer ses mise-bas

Les élèves :

Quand ils sont en autonomie, par binôme, ils apprécient ce côté responsabilisant qui leur permet aussi de prendre des initiatives tout en rendant compte grâce à l'application. Cela permet à l'enseignante de suivre en temps réel et même à distance les soins réalisés.

Pour eux, la pratique leur permet de mieux assimiler et d'avoir une idée plus réaliste du monde professionnel.

Initiation à la tonte mécanique par une équipe de professionnels le 16 mai.



Les partenaires :
CDA 2B, CORSIA, GDS, ILOCC et GAEC di Vallecalle dont le gérant,

Jean Noël Casanova a été lui-même élève au Lycée agricole de Borgo. Être le partenaire principal de cette action lui permet de transmettre ses connaissances aux futurs éleveurs(euses).

Pour M. Raguinet, le directeur du centre, c'est un soulagement d'avoir enfin des animaux sur le campus, il se félicite du partenariat avec les différents acteurs qui a permis cette dynamique et la mise en oeuvre concrète de ce projet initié par Laetitia Agostini enseignante en zootechnie.

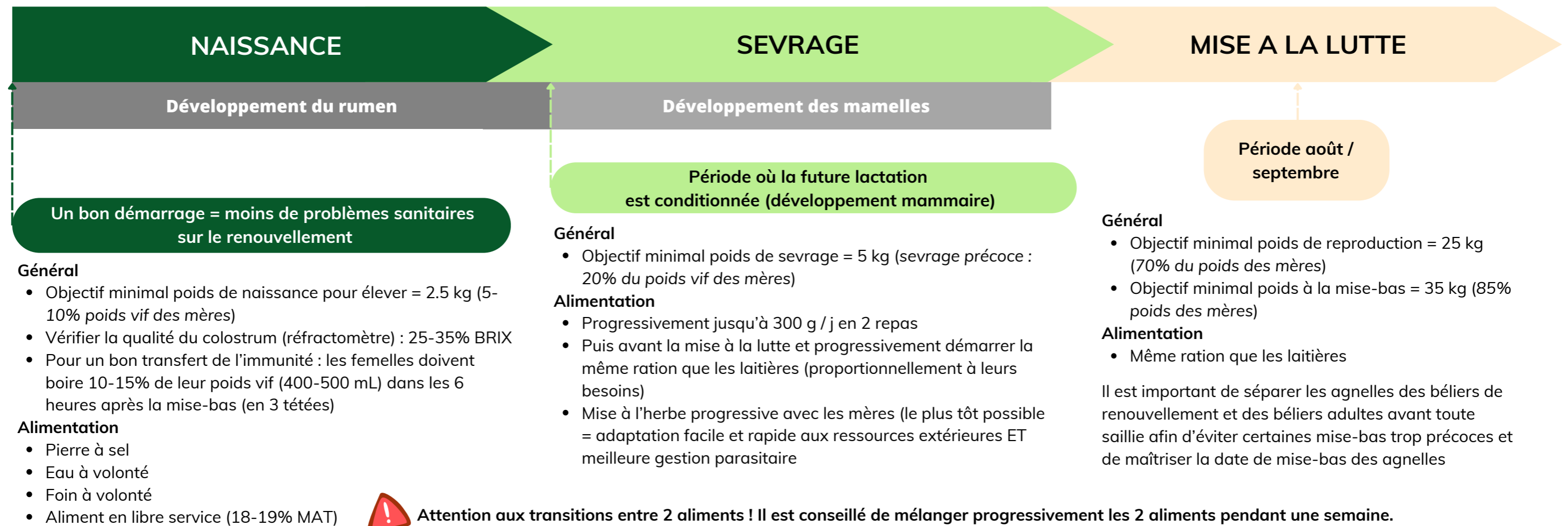


PÉRIODES CLÉS SUR UNE CAMPAGNE DE LACTATION



Cette fiche a pour but d'aider les éleveurs à conduire au mieux leurs agnelles, avec pour enjeu principal l'avenir du troupeau laitier.

CALENDRIER DE CONDUITE DES FEMELLES DE RENOUVELLEMENT



Sanitaire

Parasitisme : coproscopie 15 jours - 3 semaines après la mise à l'herbe (ou après le sevrage selon le mode d'élevage) et adapter le traitement antiparasitaire selon les résultats
Gestion parasitaire sur les mères (période, traitement, gestion des fumiers...) = infestation limitée des futures laitières
Vaccination : à adapter selon les pathologies présentes et leur état immunitaire

Les agnelles de renouvellement doivent être identifiées par un repère électronique sur l'oreille gauche et par un repère conventionnel sur l'oreille droite.
Le bouclage doit se faire obligatoirement avant l'âge de 6 mois, ou avant toute sortie de l'exploitation.

ANALYSES

- Extrait sec (doit être supérieur ou égal à 20%)
- Gras sur sec (doit être supérieur ou égal à 40%)

FRÉQUENCE

1 fois par trimestre de production, soit 2 à 3 fois par an



OÙ LES RÉALISER ?

- Au Laboratoire Départemental d'Analyses de Haute-Corse
- À la fromagerie d'Altiani

Ces analyses sont obligatoires dans le cadre du cahier des charges de l'AOP BROCCIU

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :



aopbrocciu@gmail.com



06.29.31.24.55



Possibilité de collecte ou envoi postal/train

Auto-contrôles produits laitiers

2 TYPES DE CRITÈRES

Critères de sécurité

- *Listeria monocytogenes*
- *Salmonella spp.*
- Entérotoxines de staphylocoques

Ces critères définissent l'acceptabilité d'un produit ou d'un lot et sont applicables aux produits sur le marché. Le dépassement des valeurs fixées conduit à interdire la commercialisation ou à procéder au retrait des denrées alimentaires.

Critères d'hygiène du procédé

- Staphylocoques à coagulase positive (fromages)
- *E. coli* (beurre, crème)
- Entérobactéries

Ces critères indiquent l'acceptabilité du fonctionnement du procédé de production et ne sont pas applicables aux produits mis sur le marché. Ils fixent des valeurs indicatives de contamination dont le dépassement exige des mesures correctives destinées à maintenir l'hygiène du procédé.

Vente de lait cru fermier :
Vous devez effectuer une demande d'autorisation auprès de la DDCSPP et vous conformer à la réglementation spécifique lait cru de consommation

Les analyses microbiologiques sont une obligation réglementaire, les résultats doivent être conservés 3 ans



La CORSIA s'engage pour renouveler le cheptel insulaire touché par la FCO

Chaque année, la CORSIA propose à la vente environ 500 agnelles issues du cheptel sélectionneur. Ces agnelles, à haut potentiel génétique, diffusent les améliorations développées par le schéma de sélection (impliquant l'OS brebis Corse, la CORSIA, les chambres d'agriculture et les éleveurs en CLO)



Face à la forte demande, nous encourageons les éleveurs intéressés à nous contacter rapidement pour réserver des agnelles

La CORSIA s'est particulièrement mobilisée sur le sujet pour répondre aux épizooties de FCO-8 de la campagne 2023-2024 en privilégiant la vente des agnelles à des éleveurs touchés par la FCO.

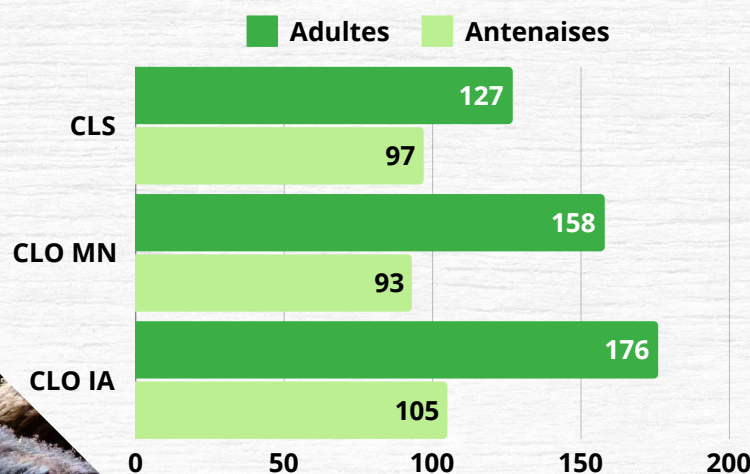
En 2025, la CORSIA reconduira cette action et augmentera ses disponibilités à 900 agnelles afin de répondre aux besoins des éleveurs. L'ODARC apportera un soutien financier pour l'achat des agnelles.

Depuis plus de 30 ans, le schéma de sélection s'est concentré sur l'augmentation de la production laitière grâce à la génétique. Ce travail a permis d'obtenir près de 50 litres de lait supplémentaires par brebis par an. Ces résultats montrent que près de la moitié du lait de brebis produit en Corse provient des 25% d'éleveurs engagés dans le contrôle de performance. En 2024, une brebis issue d'IA produit environ 50 litres de plus qu'une brebis de monte naturelle non sélectionnée.

**PRIX DE VENTE 132€ / TTC
(pour une agnelle de 6 mois)**

Schéma de sélection de la brebis Corse : L'IA principal moteur de l'augmentation de la production laitière chez les éleveurs.

La prestation d'IA est ouverte à tous les éleveurs de brebis Corse.



Production moyenne des brebis (en litres) selon le mode de reproduction, en IA ou monte naturelle, et leur appartenance (CLO) ou non (CLS) au cœur de sélection.

La mallette pédagogique de l'ILOCC, un investissement pour l'avenir !!



Elle plait aussi aux grands !!



U Viscuvatu

Parce que l'apprentissage c'est aussi comprendre l'héritage culturel par la découverte et la transmission, notre mallette est un outil privilégié, pertinent, facile d'utilisation, efficace et efficient.

Les principes de bases sur lesquels la mallette est fondée sont :

- La participation : une présentation devant un groupe permet une démarche collective donc participative.
- L'écoute : quand les enfants sont intéressés, ils posent des questions et ont besoin d'être écoutés.
- La curiosité : le côté ludique la favorise, elle permet de développer l'apprentissage.
- La créativité : elle fait travailler l'imagination.



Centre aéré Prunelli



Pour conclure l'animation nous proposons un jeu autour de la présentation qui a été faite.



Scola Corsa Biguglia

Contacts de nos partenaires :



CDA 2A
04.95.29.26.00

CDA 2B
04.95.32.84.40



ODARC
04.95.30.95.30



OS/ CORSIA
04.95.57.10.91



GRPFC
06.63.83.16.44



AOP Brocciu
06.29.31.24.55



GDS CORSE
04.95.24.26.95



AREO
06.79.62.60.81



Casgiu Casanu
04.95.25.65.74



GPC
06.29.42.42.33



Casgile
06.73.80.95.17

*L'ILOCC s'impegna à prò di
l'agricultura corsa è di a so filiera.
Simu dispunibili è à l'ascolta d'ognunu,
per u bè cumunu è u sviluppu d'ogni
splutazione.
Ùn esitate manc' appena, voi attori di a
filiera, chjamate o passate à vede ci !*

**Interprofession Laitière Ovine et
Caprine de Corse**
Station Expérimentale de L'ODARC
20270 ALERIA
www.ilocc-corse.com
Mail : ilocc.secretariat@gmail.com
Tel : 06 74 64 08 07 - 09 75 87 03 25



Nous suivre sur nos réseaux

